

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	47	47 + 6 pouvoirs

Date de convocation

26 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Vent des Forêts à Lahaymeix, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BUVIGNIER Jean Pol, CHARLES Edith, CHARLES Ludovic, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DAILLY Sylvie, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, HUMBERT Raphaël, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LEFEBVRE Aurore, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, THOUVENIN Aude, VARNUSSON Michel, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **HURAUT Jean-Marie, JAHNO Sonia, L'HUILLIER Gérard, OEILLET Michel, SEGUIN Lisette, WITZ Francis.**

Représentés : **BAZART Xavier pouvoir donné à LEFRAND Adelin, CHARTON Christelle pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, FEVEZ Clément pouvoir donné à MOREAU Michel, JACQUET Clarisse pouvoir donné à DEJEAN Sabrina, LECOMTE Jean-Pierre pouvoir donné à MENUSIER Pascal, PICARD Emilie pouvoir donné à PALIN Laurent, CHARRIOT Sophie titulaire de CHARLES Edith, FOURES Patrice titulaire de LEFEBVRE Aurore, ILIC Jean-Marc titulaire de BUVIGNIER Jean Pol, VERDUN Marie-Pierre titulaire de DAILLY Sylvie.**

Monsieur PALIN Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Revalorisation des tarifs de restauration scolaire
N° de délibération : DE_2026_088

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°DE_2025_070 en date du 1er juillet 2025 ;
Vu la proposition de la commission finances réunie le 25 juin 2026 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à l’évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d’appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

Catégories	Prix du repas	Sans réservation et/ou sans pré-paiement E-Neos Tarif majoré
Elèves de la maternelle à la 3ème	4,60 €	7,15 €
Enseignants	6,85 €	8,15 €
Personnel Communauté de Communes	3,20 €	
Intervenants extérieurs	8,15 €	
Repas / goûter micro-crèche	5,00 €	
Repas SMS Erize la Brûlée, Vavincourt et ADAPEI	5,20 €	
Repas / goûter ALSH	5,20 €	
Portage de repas par l'ILCG Sud Argonnais et l'ADMR de Remberval	6,15 €	
Forfait journalier de la Résidence la Vigne de Vaubecourt	12,20 €	
Prix du repas invité à la Résidence la Vigne de Vaubecourt	8,90 €	

Un forfait fixe sera appliqué mensuellement pour les élèves qui apportent quotidiennement leur repas (hors PAI).

A partir du 1^{er} septembre 2026, il est fixé à 30 € par mois et par enfant. Ce forfait comprend les frais de service, de surveillance et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à 52 voix pour et 1 voix contre (BAZART Xavier) :

- décide d'appliquer, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs de restauration proposés dans le tableau ci-dessus ;
- décide d'appliquer le forfait de surveillance et service de 30 € par mois et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L ARGONNE),
le Président
le 08/07/2026 à 15:12:14
Ref:11376139-17175079-1-D

